



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 décembre 2015**

Le seize décembre deux mille quinze, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY.

Etaient présents :

LA FERTE IMBAULT :

Monsieur Pascal **COLART** délégué titulaire,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès **THIBAUT** déléguée titulaire,

ORCAY :

Madame Michèle **MOREAU** déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean **CHICAULT**, Madame Christiane **LALLOIS**, Madame Emmanuelle **ROEKENS**, Madame Marie-Lise **CARATY**, Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** et Monsieur Stéphane **DOUADY**, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre **MAURICE**, Monsieur Max **BURON** et Madame Corinne **PENICAUD** délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE** délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard **CHOPIN** et Monsieur Claude **LELAIT** délégués titulaires

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle **GASSELIN** – Pouvoir Monsieur Pascal **COLART**

Madame Mauricette **ROQUE** – Pouvoir Monsieur Gérard **CHOPIN**

Monsieur Philippe **DEBRE** – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**

Madame Françoise **RANCIEN** – Sans pouvoir

Madame Stéphanie **DARDEAU** – Sans pouvoir

Secrétaire de séance :

Madame Christiane **LALLOIS**

La séance débute à 18h30 par l'appel des présents.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2015

ADOpte A L'UNANIMITE

2- PRESCRIPTION D'UN Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le contexte législatif a évolué en remaniant de manière considérable la définition de la politique locale d'aménagement du territoire.

C'est pour cette raison que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 10 novembre dernier, a modifié ses statuts en actant la prise de compétence du PLUi.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L23-1, L 123-6, L123-13, L300-2, R 123-1 et R123-24,

Vu la Conférence des Maires approuvant les objectifs ainsi que les modalités de collaboration et de concertation définis dans une charte qui sera jointe à la délibération,

Il est proposé à l'Assemblée, d'autoriser la prescription du PLUi, de solliciter l'Etat pour que ses services soient associés pour apporter conseil et assistance et d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions possibles ; notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale de Décentralisation ainsi qu'au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.

ADOpte A L'UNANIMITE

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La Préfecture de Loir-et-Cher nous a fait parvenir, par courrier du 5 novembre 2015, les modalités d'instruction des dossiers DETR pour 2016.

La Communauté de Communes souhaite déposer deux dossiers, à savoir :

- Une demande de subvention pour la réalisation d'une aire des grands passages des Gens du Voyage à Salbris, estimée à 100 000 € HT environ
- Une demande de subvention au titre de la mise en œuvre du PLUi. L'estimation nationale est évaluée à 18 000 € HT par commune soit 144 000 € HT environ

La Communauté de Communes sollicitera des subventions au taux le plus élevé possible, et au-delà de la DETR, sollicitera toutes autres subventions auprès de divers organismes pour la mise en œuvre de ces deux projets.

Il est à noter que Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI précise qu'il a émis un avis défavorable quant au choix du terrain.

ADOpte A L'UNANIMITE

4- ADHESION A APPROLYS

APPROLYS est une centrale d'achat territoriale initiée par les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

L'objectif de cette centrale est de rendre une prestation de qualité à un coût moindre pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui y adhéreront.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 50 €.

La CCSR a sollicité APPROLYS pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à l'arrêt des tarifs réglementés (Jaune) d'ERDF.

Le conseil communautaire est sollicité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à APPROYS

ADOpte A L'UNANIMITE

5- DESIGNATION D'UN ELU AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE, de SECURITE et des CONDITIONS de TRAVAIL

Lors du conseil Communautaire du 10 novembre dernier, suite à la démission de Mme THIBAUT du CHSCT, les Elus avaient émis le souhait de la création d'un CHSCT commun pour la CCSR et la Ville de SALBRIS.

Juridiquement, il n'est pas possible à ce jour de mettre en place un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Cette mise en œuvre ne pourra avoir lieu qu'au prochain renouvellement des instances CT et CHSCT (élus pour 4 ans) ; il est donc indispensable de désigner, lors de ce conseil, un représentant des Elus au Comité Technique et au CHSCT.

Mme THIBAUT nous ayant précisé que sa démission concernait les deux entités.

COMITE TECHNIQUE

Monsieur René **POUJADE** délégué suppléant devient délégué titulaire
Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** est nommé délégué suppléant

C.H.S.C.T.

Monsieur Max **BURON** est nommé délégué titulaire

ADOpte A L'UNANIMITE

6- OUVERTURE D'UNE LIGNE D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2016

Le projet de création d'une aire d'accueil des grands passages va générer des dépenses d'investissement dès le début d'année.

Afin de procéder au règlement des premières dépenses, il est proposé d'ouvrir une ligne d'investissement d'un montant de 100 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

7- QUESTIONS DIVERSES

●Monsieur Jean-Yves THEMOT souhaiterait la mise en place d'un planning de réunion de la commission des finances afin de commencer la préparation du budget de la CCSR.

Madame Agnès THIBAUT précise que la ligne politique donnée est l'accord à trouver pour les attributions de compensation entre les mairies avant de réunir la commission des finances.

●Monsieur Gérard CHOPIN informe l'ensemble des conseillers communautaires de la tenue d'un conseil en janvier dans la commune de THEILLAY afin d'approuver son Plan Local d'Urbanisme. En effet, l'arrêté du Préfet accordant les nouvelles compétences à la CCSR est arrivé par courrier un jour avant la tenue du conseil municipal de THEILLAY.

Il est pris acte de la compétence de la CCSR pour le PLU de THEILLAY.

●Monsieur Jean-Michel DEZELU informe le conseil communautaire de l'avis défavorable à l'unanimité de son conseil municipal pour l'accord de principe du schéma de mutualisation. L'ensemble de ses conseillers municipaux estiment qu'il n'est pas assez précis sur :

- Le groupement de commande de location des cars : après échanges et explications sur ce dossier, le Conseil Communautaire, émet un avis favorable à l'unanimité à ce groupement.
- La mise à disposition du personnel : il est précisé que, comme déjà indiqué lors de séance du 10 novembre 2015, que les modalités des mises à disposition de personnel seraient précisées dans le cadre de conventions.

Il est pris acte de ses remarques et quatre éléments d'explication lui ont été fournis.

8- INFORMATIONS DIVERSES

LECTURE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATIONPORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT (Article L. 2122-22 du C.G.C.T.)

DECISION N° 07-2015 :

Signature de la convention de partenariat avec la société FAIRE-SAVOIR autorisant l'O.T.S.R. à bénéficié de la licence TOURINSOFT, système régional d'informations touristiques Centre Val de Loire

DECISION N°08-2015 :

Signature du contrat avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre pour contracter une ligne de trésorerie de 500 000 euros

DECISION N°09-2015 :

Signature du contrat Saas WEB ACCUEIL avec la société ATYS CONCEPT pour bénéficié du système de télégestion en ligne pour l'aire d'accueil des gens du voyage

DECISIONS N°10-2015 à 14-2015

Actes modificatifs des régies d'avances pour les accueils de loisirs de SALBRIS, SELLES-SAINT-DENIS/LA FERTE IMBAULT, MARCILLY, THEILLAY et le service Jeunesse + arrêtés de nomination des régisseurs et de leurs suppléants pour chaque régie.

DECISIONS N°15-2015

Acte de clôture de la régie d'avances de l'accueil de loisirs maternel de SALBRIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30